# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAÎT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 10 septembre 2018

n° 42/2018

## L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

### Etaient présents :

## Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET. Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOÙ, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

### Avaient donné pouvoir :

E.ESCRICH FONS à R.DUFOUR, S.MANIAGO à C.BATS.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 34

#### Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Albert MAMY.

## Excusés:

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Francette ROS-NONO.

Mrs François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Christophe PRADEL, Jean-Pierre OUAGLIERI, Alain ROUOUAYROL.

<u>Objet</u>: Désignation d'un représentant du PETR du Pays Lauragais à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hers Mort Girou

Vu la délibération n°23/2014 en date dû 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural que Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 16 septembre 2011 délimitant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux Hers Mort Girou et nommant Monsieur le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2013 modifiant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hers Mort Girou.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2012 portant création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) Hers Mort Girou,

VU la délibération n° 07/2018 du 12 février 2018 désignant M. Patrick DE PERIGNON comme représentant du PETR du Pays Lauragais à la CLE du Sage Hers Mort Girou,

Monsieur le Président rappelle que La commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée le 9 février 2012 par le Préfet de la Haute-Garonne afin d'assurer l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Hers Mort Girou.

Un SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau d'un périmètre défini : eaux superficielles et souterraines, écosystèmes et zones humides. Il prend la forme d'un document de référence, réglementaire, opposable aux tiers (Loi sur l'eau de janvier 1992 et décembre 2006).

Le code de l'environnement (article R. 212-31) prévoit que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau est de six ans. La CLE du SAGE Hers-Mort – Girou ayant été créée le 9 février 2012, un nouvel arrêté préfectoral doit être pris pour son renouvellement.

Le Préfet de la Haute-Garonne va solliciter dans les prochaines semaines les collectivités pour qu'elles désignent leurs représentants (la représentation des collectivités à la CLE est nominative). L'objectif est de réunir la CLE nouvellement constituée avant la fin de l'année.

De manière à anticiper au mieux les démarches administratives, les membres du Bureau du PETR proposent de nommer le représentant au « collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux » de la CLE du SAGE Hers Mort Girou. Me de Pérignon avait été élu par délibération du comité syndical du 12 février 2018.

Mr de Pérignon propose de renouveler sa candidature.

## Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- 1°) **D'ELIRE** Mr Patrick de PERIGNON comme représentant du PETR du Pays Lauragais à la commission locale de l'eau du SAGE Hers Mort Girou,
- 2°) **de DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 septembre 2018

Le Président

**Georges MERIC**